

Apostolat de la prière

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUILLET 1907

LES AMES EN ÉTAT DE PÉCHÉ MORTEL

— o —

Une des intentions les plus chères au cœur de notre Sauveur, et que par conséquent nos associés doivent fréquemment avoir en vue dans leurs prières, c'est la conversion des âmes en état de péché mortel. Durant ce mois prions et mortifions-nous spécialement pour elles, mais ne limitons pas à ce court espace de temps notre intercession en leur faveur.

Le chrétien qui pèche mortellement tombe dans un dénuement absolu. Il est d'abord dépouillé de la grâce sanctifiante, de cette vie surnaturelle qui le rendait participant de la nature divine et apte à jouir du ciel. En revanche il devient ennemi de Dieu, qui ne le reconnaît, plus pour sien et lui réserve le châtiments de l'enfer. De plus tous les mérites qu'il a pu acquérir jusqu'ici ne lui sont plus d'aucune utilité, tant qu'il reste dans cette déplorable situation. C'est vraiment l'enfant prodigue, qui a dépensé tout son bien et végète misérablement loin de son père.

Il est non seulement dépouillé, mais esclave. Celui qui commet le péché, dit la sainte Ecriture, devient esclave du péché. Au lieu de porter le joug du Seigneur, qui est doux et léger, il doit traîner la lourde chaîne par laquelle le démon le tient asservi. La grâce sanctifiante l'avait jusqu'à présent aidé à lutter contre la concupiscence ; maintenant, privé de ce secours surnaturel, il se sent affaibli, diminué, impuissant à résister aux poussées des passions. Son intelligence ne voit plus si clairement qu'autrefois la voie du devoir et sa volonté n'a plus la même énergie ; ses sens eux-mêmes et ses facultés naturelles ont contracté, par suite de l'habitude du péché, une propension au mal, qui, à certains moments, lui paraît invincible. Aussi cet esclave, loin d'aspirer à la délivrance, en arrive-t-il bientôt à se décourager, à considérer tout relèvement comme impossible, peut-être à tomber dans le désespoir.

C'est que vraiment il lui reste bien peu de force pour se redresser et revenir vers son père. Il ne lui est plus possible de faire des actes véritablement méritoires ; il peut seulement,